



## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024 DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le conseil a adopté, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge qui auront lieu au cours de l'année 2024.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu aux dates, heures et endroits suivants :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 17 janvier 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 7 février 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 6 mars 2024	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 3 avril 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 5 juin 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 3 juillet 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 7 août 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 4 septembre 2024	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 2 octobre 2024	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 6 novembre 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 4 décembre 2024	Immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 2<sup>e</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2023**

**La greffière et directrice générale adjointe par intérim**

**Catherine Denis-Sarrazin**